



TELECOPIE reconnue legalement ?

Par **jibi7**, le **15/02/2014** à **15:26**

Bonsoir
Une amie vient d'avoir un refus d'AJ pour un motif qui la surprend.
Son avocat avait déposé le dossier avec ses pièces tardivement, un refus lui a été opposé sur la base d'une date d'audience erronée.
Un recours lui ayant été conseillé, elle l'a fait elle-même, mais hospitalisée m'a demandé de transmettre dans les délais. Au tél. le baj concerne me confirme que sa demande transmise par fax était correcte et l'a transmise au bureau des recours.
4 mois après elle vient de recevoir un refus au seul titre qu'une demande par télécopie était irrecevable.
Donc elle devra payer des frais sans convention mais de plus perd des délais de recours..
y a-t-il des textes précis concernant le fonctionnement des bureaux d'AJ ?
Fallait-il autant de temps pour que son dossier soit traité ? N'y a-t-il pas des délais légaux pour ce genre de choses ?
Merci de m'aider à déculpabiliser puisque j'aurais aussi bien pu envoyer le reco si j'avais su